

La liberté • SUJET 4

DISSERTATION

Serions-nous plus libres sans l'État ?

Les titres en couleurs et les indications entre crochets servent à guider la lecture mais ne doivent en aucun cas figurer dans la copie.

Introduction

[Définitions] Être libre, c'est déterminer par soi-même sa conduite. Aussi l'État peut-il apparaître comme une puissance extérieure et contraignante, dans la mesure où il promulgue des lois et les fait respecter au besoin par la force. Pour autant, serions-nous plus libres sans l'État ? [Problématique] La question laisse entendre que nous sommes partiellement libres dans l'État, mais que sans lui on le serait peut-être davantage. Il faut se demander s'il constitue seulement une entrave ou s'il peut assumer un rôle émancipateur. Cela implique de distinguer plusieurs types de régimes, car ce n'est peut-être pas tant l'État comme tel qui réduit la liberté, que certaines formes d'État. [Annonce du plan] Nous verrons d'abord que tout État restreint la liberté sans toutefois la supprimer. Nous réfléchirons ensuite aux régimes les plus propres à réduire ou à augmenter la liberté, avant de détailler la manière dont l'État peut exercer un rôle émancipateur.

1. L'État restreint notre liberté

A. L'État restreint notre liberté naturelle

La liberté se définit au premier abord comme un pouvoir intérieur de choisir indépendamment de toute contrainte : c'est ce qu'on appelle le libre arbitre. Ce pouvoir appartient naturellement à l'homme, qui dispose de la raison pour envisager les options possibles (délibérer) et de la volonté pour déterminer la conduite à tenir (décider).

L'État est une puissance extérieure qui énonce des lois et qui dispose de la force pour contraindre à les respecter. Il limite nos possibilités d'agir et suscite pour cette raison l'hostilité de théoriciens anarchistes. Stirner l'associe à l'exercice arbitraire de la force et pense que l'élimination de l'État est la condition de la liberté.



Tout État est despotique ».

Stirner, *L'Unique et sa propriété*

B. Il a cependant de bonnes raisons pour le faire

Selon Hobbes, les hommes ne peuvent pas être laissés entièrement libres de leurs actes, car cela les conduirait à une « guerre de chacun contre chacun ». La liberté dont ils jouiraient dans « l'état de nature » (c'est-à-dire en l'absence de lois) serait totale en théorie mais ineffective en pratique, car leur sécurité ne serait pas garantie. Par le « contrat social », ils renoncent à cette liberté illusoire et instituent un État suffisamment fort pour les protéger.

”

Hors de l'état civil, chacun jouit sans doute d'une liberté entière, mais stérile ; car, s'il a la liberté de faire tout ce qui lui plaît, il est en revanche, puisque les autres ont la même liberté, exposé à subir tout ce qui leur plaît. »

Hobbes, *Du Citoyen*

Restreindre la liberté ne signifie pas la supprimer. Hobbes distingue la « liberté naturelle », qui se définit comme l'absence d'obstacle, et la « liberté civile », qui est limitée par les lois. Or la loi passe de nombreuses choses sous silence : les sujets continuent donc de disposer d'un espace de liberté où ils se conduisent selon leur propre raison.

[Transition] Il semble qu'on soit paradoxalement plus libre avec l'État que sans lui. Mais ne faut-il pas pour cela que l'État prenne une certaine forme ?

2. On n'est pas libre dans n'importe quel type d'État

A. L'État reste une menace pour la liberté

L'État protège les individus, mais il peut aussi représenter aussi une menace du fait de son pouvoir exorbitant. Les libertés risquent d'être excessivement restreintes au prétexte de la sécurité : ainsi, le régime autoritaire préconisé par Hobbes n'octroie que des libertés privées et réduit à néant les libertés publiques (liberté de parler, d'écrire, d'informer, de s'associer, de débattre, etc.).

Pire encore, les régimes totalitaires suppriment même les libertés privées et font des individus les rouages d'un système auquel ils doivent adhérer corps et âme. Aron observe que l'État totalitaire régit tous les aspects de la vie sociale sans limite (parti unique ; idéologie officielle ; mainmise sur les médias ; bureaucratie ; terreur policière).

À NOTER

Le régime totalitaire exerce une contrainte totale (physique et spirituelle) au nom d'une idéologie prétendument supérieure à la distinction du vrai et du faux comme du bien et du mal.

B. L'État libéral conjugue paix civile et liberté

Pour garantir la liberté, il faut mettre des bornes au pouvoir de l'État. Fondé par Locke, le **libéralisme** pose que la puissance commune doit se contenter de garantir la propriété des biens et la sécurité des personnes. Il faut pour le reste laisser le maximum d'initiative aux individus et le plus grand degré d'autonomie à la société. Ni intrusif, ni interventionniste, l'État libéral est au service des droits humains, dont le premier est la liberté.

DÉFINITION

Le **libéralisme classique** est fondé sur trois grands principes : les droits de l'homme, la limitation de la souveraineté et l'autonomie de la société civile.

La liberté politique ne doit pas être conçue seulement comme une liberté limitée par les lois, mais aussi et surtout comme une liberté garantie par une constitution. Pour éviter les abus auquel n'importe quel gouvernant s'adonne tôt ou tard, Montesquieu prône la séparation des pouvoirs et leur contrôle réciproque. Ainsi l'on n'aura à craindre ni les agressions des autres, ni l'arbitraire des dirigeants.

”

La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent. »

Montesquieu, *De l'Esprit des lois*

[Transition] L'État de droit encadre et garantit la liberté. Mais

il faut aller plus loin et envisager le rôle émancipateur de l'État.

3. L'État émancipe

A. La liberté se réalise dans l'État

Le sociologue Durkheim observe que l'émergence de l'État moderne a eu un effet émancipateur sur l'individu. Il l'a affranchi des carcans traditionnels (famille, corporations, etc.) tout en laissant subsister d'autres forces sociales capables de lui faire contrepoids. Ces puissances secondaires sont plus restreintes mais suffisamment autonomes pour résister aux empiètements du pouvoir central. Ce qui libère l'individu, ce n'est donc pas la suppression de tout centre régulateur, mais leur multiplication.

”

On considère l'État comme l'antagoniste de l'individu [...]. La vérité, c'est que l'État a été bien plutôt le libérateur de l'individu. »

Durkheim, *L'État et la société civile*

L'État possède aussi selon Hegel une dimension éducatrice car il élève l'individu au point de vue de l'universel. L'État éveille la capacité d'agir en vue de l'intérêt général, tandis que la volonté subjective est capricieuse et contradictoire (on désire souvent tout et son contraire). La liberté n'est pas un état naturel et immédiat, elle est conquise par l'éducation de l'intelligence et de la volonté permise par l'État.



Dans l'État, la liberté devient objective et se réalise positivement. »

Hegel, *La Raison dans l'histoire*

B. La liberté n'existe pas sans l'égalité

En mettant des bornes aux instincts, l'État délivre de l'arbitraire et de la violence. Comme le rappelle Rousseau, la « liberté civile » est une forme de liberté supérieure à l'indépendance naturelle, car elle concrétise l'autonomie morale et politique. Des institutions républicaines permettent la participation de chacun aux affaires publiques : en se soumettant aux lois qu'il a faites, le peuple n'obéit qu'à sa propre volonté.



L'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. »

Rousseau, *Du Contrat social*

Pour Rousseau, l'État doit promouvoir l'éducation et la culture afin d'avoir des citoyens éclairés, et préserver autant que possible l'égalité, sans laquelle la liberté reste purement formelle : quand on met ensemble des gens trop riches et des gens trop pauvres, il est inévitable que les uns soient plus libres que les autres. C'est en assumant un rôle social de redistribution que l'État augmente le degré de liberté d'une société.

Conclusion

Sans l'État, nous ne serions pas plus libres mais plus exposés à la violence et à l'arbitraire. Pour autant, toute forme d'État n'est pas libératrice : seul un État républicain est réellement propice à l'émancipation de tous.